



RESSOURCES EDUCATIVES ET CULTURELLES

Presse/ouvrages :

- Quatre quotidiens à destination des jeunes enfants et des adolescents rendent hommage aux victimes du terrible attentat du journal *Charlie Hebdo*. Les numéros spéciaux qui y sont consacrés sont téléchargeables gratuitement sur leurs sites internet. Charb, le directeur de la rédaction de *Charlie Hebdo* collaborait avec *Le Petit Quotidien* et *Mon Quotidien* :
 - *Le Petit Quotidien*, pour les 6-10 ans : <http://www.lepetitquotidien.fr/>
 - *Mon Quotidien*, pour les 10-14 ans : <http://www.monquotidien.fr/>
 - *L'actu.fr*, pour les 14-17 ans : <http://www.l-actu.fr/>
 - *L'eco.fr*, pour les 15-18 ans : <http://www.l-eco.fr/>
- Le CLEMI (Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias de l'Information) dispose de ressources pour travailler avec les plus jeunes sur l'éducation aux médias. Le CLEMI a mis en ligne un dossier pour aborder la question de la liberté d'expression : <http://clemi.fr/fr/je-suis-charlie/>
- Bibliographie sur la laïcité / BNF : http://www.bnf.fr/documents/biblio_laicite_univ.pdf
- Bibliographie sur la laïcité / Ligue de l'Enseignement : http://www.laicite-laligue.org/index.php?option=com_content&task=category§ionid=20&id=283&Itemid=324

Sites Internet/Divers :

- Une cartographie de la liberté d'expression des dessinateurs de presse à travers le monde <http://cartoons.arte.tv/>
- Portail national des professionnels de l'éducation <http://eduscol.education.fr/cid85297/liberte-de-conscience-liberte-d-expression-outils-pedagogiques-pour-reflechir-avec-les-eleves.html>
- Le guide de la liberté d'expression, contribution de l'UNESCO. Conçu pour les lycéens et élèves pré-universitaire. Il présente et explique les divers concepts qui sont liés à la liberté d'expression dans une langue facilement accessible : <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/resources/publications-and-communication-materials/publications/full-list/freedom-of-expression-toolkit-a-guide-for-students/>
- Emission France Inter du vendredi 9 janvier : « Comment parler d'un drame de l'actualité aux enfants ? » <http://www.franceinter.fr/emission-service-public-comment-parler-d-un-drame-de-l-actualite-aux-enfants>
- Emission France info du jeudi 8 janvier : « Charlie Hebdo : comment parler d'un tel drame aux enfants » : <http://www.franceinfo.fr/actu/societe/article/charlie-hebdo-comment-parler-d-un-tel-drame-aux-enfants-628485>





Cinématographiques ¹:

- Après l'attentat de Charlie Hebdo, la question de l'amalgame entre islam et intégrisme religieux risque d'être une nouvelle fois relancée. Des années 80 à nos jours, Ina.fr revient sur cet épineux sujet. **Vidéos en ligne** : <http://www.ina.fr/contenus-editoriaux/articles-editoriaux/islam-et-amalgame/>

- **Fini de Rire**

France/Belgique – 2012 – 53 minutes

Disponible en ligne sur : <http://www.arte.tv/guide/fr/046174-000/fini-de-rire>

"Si vous voulez un baromètre de la liberté d'expression et comprendre les tabous dans un pays, il faut aller voir les dessinateurs de presse." Ce conseil de Plantu, Olivier Malvoisin l'a suivi à la lettre : Fini de rire revient sur les événements qui ont jalonné le début de ce XXI^e siècle à travers les dessins et les témoignages de dessinateurs de presse des quatre coins du monde : de Plantu à Avi Katz (Israël), en passant par Danziger (États-Unis), Kroll (Belgique), Rainer Hachfeld (Allemagne), Khalil (Palestine)... Au fil du récit, le film trace les contours des tabous contemporains et pose la question suivante : où en est la liberté d'expression aujourd'hui ? L'affaire des caricatures de Mahomet en 2006 a soulevé bruyamment la question de la représentation religieuse. C'est en partie ce que l'on observe dans le documentaire, mais on constate aussi l'émergence de nouveaux tabous : la censure économique, le poids de l'histoire, les murs réels ou imaginaires, qui sont autant de freins à la liberté d'expression.

- **Laïcité Inch'Allah ! (à partir de 12 ans)**

France/Tunisie – 2011 – 1h12

Août 2010, en plein Ramadan sous Ben Ali et malgré la chape de plomb de la censure, Nadia El Fani filme une Tunisie qui semble ouverte au principe de liberté de conscience et à son rapport à l'Islam... Trois mois plus tard, la Révolution Tunisienne éclate, Nadia est sur le terrain. Tandis que le Monde Arabe aborde une phase de changement radical, la Tunisie, ayant insufflé le vent de révolte, est à nouveau le pays laboratoire quant à sa vision de la religion. Et si pour une fois, par la volonté du peuple, un pays musulman optait pour une constitution laïque ? Alors, les Tunisiens auraient vraiment fait "La Révolution".

- **Azur et Asmar** : (Pour aborder avec les plus jeunes la différence et la tolérance)

France – 2006 – 1h39

Il y a bien longtemps, deux enfants étaient bercés par la même femme. Azur, blond aux yeux bleus, fils du châtelain, et Asmar, brun aux yeux noirs, fils de la nourrice. Elevés comme deux frères, les enfants sont séparés brutalement. Mais Azur, marqué par la légende de la Fée des Djins que lui racontait sa nourrice, n'aura de cesse de la retrouver, au-delà des mers. Les deux frères de lait devenus grands partent chacun à la recherche de la Fée. Rivalisant d'audace, ils iront à la découverte de terres magiques, recelant autant de dangers que de merveilles...

- **Les chevaux de Dieu** (public adulte averti, éventuellement pour un ciné-débat)

Maroc/France/Belgique – 2013 – 1h55

Yassine a 10 ans lorsque le Maroc émerge à peine des années de plomb. Sa mère, Yemma, dirige comme elle peut toute la famille. Un père dépressif, un frère à l'armée, un autre presque autiste et un troisième, Hamid, petit caïd du quartier et protecteur de Yachine. Quand Hamid est emprisonné, Yachine enchaîne les petits boulots. Pour les sortir de ce marasme où règnent violence, misère et drogue, Hamid, une fois libéré et devenu islamiste radical pendant son incarcération, persuade Yachine et ses copains de rejoindre leurs "frères". L'Imam Abou Zoubair, chef spirituel, entame alors avec eux une longue préparation physique et mentale. Un jour, il leur annonce qu'ils ont été choisis pour devenir des martyrs...

¹ Sous réserve de demande des droits de diffusion publique aux distributeurs, sauf mention contraire.



Pour aller plus loin :

- ❖ La caricature, Histoire et définition : http://expositions.bnf.fr/daumier/pedago/02_1.htm
- ❖ Fiche d'information 2015 de Reporters sans frontières pour la liberté de l'information : http://www.clemi.org/fichier/plug_download/64287/download_fichier_fr_d.pa.dagogique.spme_2015.2.pdf

• Thèmes de discussions :

❖ **Liberté d'expression**²

La liberté d'opinion a été affirmée solennellement dès la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. Elle signifie que **toute personne est libre de penser comme elle l'entend**, d'affirmer des opinions contraires à celle de la majorité, de les exprimer. La Déclaration précise d'ailleurs que cette liberté d'opinion s'étend à la liberté religieuse, chacun étant libre d'adopter la religion de son choix ou de n'en adopter aucune. Cette affirmation solennelle n'a pas empêché des atteintes à cette liberté (ex : sous la Restauration ou le régime de Vichy).

Afin d'être effective, la liberté d'opinion doit s'accompagner du respect d'autres libertés :

- **la liberté d'expression** : permet à chacun d'exprimer librement ses idées par tous les moyens qu'il juge appropriés (ex : livre, film). Elle implique donc la liberté de la presse, la liberté de la communication audiovisuelle et la liberté d'expression sur le réseau internet. Cependant, cette liberté implique également le **respect d'autrui**. Ainsi, les propos diffamatoires, racistes, incitant à la haine raciale ou au meurtre sont punis par la loi. Elle comporte des limites pour protéger les droits des tiers (respect de la vie privée, du droit à l'image, des droits d'auteur) ;
 - **la liberté d'association** : affirmée solennellement en France par la loi du 1er juillet 1901, elle permet aux personnes partageant les mêmes opinions de s'associer au sein d'une même organisation (un parti politique, par exemple)
 - **la liberté de réunion** : permet à plusieurs personnes de se réunir pour partager des idées ou soutenir une cause ;
 - **la liberté de manifestation** : autorise des personnes soutenant une cause ou une opinion à l'exprimer dans la rue. Cette liberté s'accompagne nécessairement de limites afin de protéger l'ordre public.
- ❖ **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789**³
 - ❖ **Laïcité** : <http://ligueparis.org/laicite/>

² www.vie-publique.fr

³ Disponible en ligne sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789>